



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.1/44/L.63/Rev.1  
14 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS ET  
ESPAGNOL

Quarante-quatrième session  
PREMIERE COMMISSION  
Points 64 e), h) et i) de  
l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : CENTRE REGIONAL DES  
NATIONS UNIES POUR LA PAIX ET LE DESARMEMENT EN AFRIQUE; CENTRE  
REGIONAL DES NATIONS UNIES POUR LA PAIX ET LE DESARMEMENT EN ASIE;  
CENTRE REGIONAL DES NATIONS UNIES POUR LA PAIX, LE DESARMEMENT ET  
LE DEVELOPPEMENT EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAIBES

Bangladesh, Chine, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya\*,  
Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Pérou\*\*, Philippines,  
Singapour, Sri Lanka et Yémen démocratique : projet de résolution  
révisé

Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement  
en Afrique et en Asie et Centre régional des Nations Unies pour la  
paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et  
dans les Caraïbes

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 40/151 G du 16 décembre 1985, 41/60 D du  
3 décembre 1986, 42/39 J du 30 novembre 1987 et 43/76 D du 7 décembre 1988 sur le  
Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique,  
41/60 J du 3 décembre 1986, 42/39 K du 30 novembre 1987 et 43/76 H du  
7 décembre 1988 sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le  
désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 42/39 D  
du 30 novembre 1987 et 43/76 G du 7 décembre 1988 sur le Centre régional des  
Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie,

\* Au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

\*\* Au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

Réaffirmant ses résolutions 37/100 F du 13 décembre 1982, 38/73 J du 15 décembre 1983, 39/63 F du 12 décembre 1984, 40/94 A du 12 décembre 1985, 41/59 M du 3 décembre 1986 et 42/39 E du 30 novembre 1987 sur le désarmement régional,

Prenant acte des documents finals 1/ de la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à Belgrade du 4 au 7 septembre 1989, et notant en particulier l'importance accordée par les chefs d'Etat ou de gouvernement aux activités des centres régionaux des Nations Unies en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes,

Convaincue que les initiatives et activités mutuellement convenues par les Etats Membres dans leurs régions respectives en vue de faire progresser la confiance réciproque et la sécurité ainsi que l'exécution et la coordination des activités régionales menées dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement encourageraient et faciliteraient l'élaboration de mesures efficaces de confiance, de limitation des armements et de désarmement dans ces régions,

Exprimant sa gratitude aux Etats Membres et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales qui ont versé des contributions aux fonds d'affectation spéciale des trois centres régionaux,

Ayant à l'esprit la nécessité d'assurer aux centres une stabilité financière pour faciliter la planification de leurs activités,

Prenant acte avec satisfaction des rapports du Secrétaire général sur les centres régionaux en Afrique 2/, en Asie 3/ et en Amérique latine et dans les Caraïbes 4/, et du concours apporté par le Secrétaire général en prenant les mesures administratives requises par la mise en place des trois centres,

Convaincue qu'il est essentiel de nommer un directeur à la tête de chacun des trois centres régionaux pour que ceux-ci continuent de bien fonctionner,

Notant que les responsabilités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie englobent la région de l'Asie et du Pacifique,

1. Engage de nouveau les Etats Membres ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales à verser des contributions volontaires pour améliorer l'efficacité opérationnelle des centres;

---

1/ A/44/551-S/20870, annexe.

2/ A/44/582.

3/ A/44/583.

4/ A/44/584.

2. Rend hommage au Secrétaire général pour toute son action en faveur des centres et le prie de continuer à fournir tout le soutien nécessaire aux activités de ces derniers;

3. Prie le Secrétaire général de créer, dès que possible, un poste de directeur dans chacun des trois centres régionaux de manière à en assurer le bon fonctionnement;

4. Décide que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie s'appellera désormais "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique";

5. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-cinquième session de l'application de la présente résolution.

-----